

Mobilités douces

La Ville recense 27,7 km de bandes et de pistes cyclables sur les 70 km de rues et de routes existantes. Avec la recrudescence de l'usage du vélo en Ville, des aménagements ont été réalisés pour un meilleur partage de la circulation avec les automobilistes.

Publié le 07/06/2024 – Mis à jour le 06/03/2025

Circuler en toute sécurité

Avec la recrudescence de l'usage du vélo en Ville, des aménagements ont été réalisés pour un meilleur partage de la circulation avec les automobilistes :

Des sas vélo. Cet espace, réservé aux cyclistes, est matérialisé par des pictogrammes vélos situés avant le feu tricolore et délimité par une ligne pointillée. Les voitures et deux-roues motorisés doivent s'arrêter avant cette ligne.

Des rues en zone 30. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Pour les cyclistes, toutes les rues sont à double-sens (sauf disposition contraire prise par un arrêté municipal) sans besoin de marquage au sol.

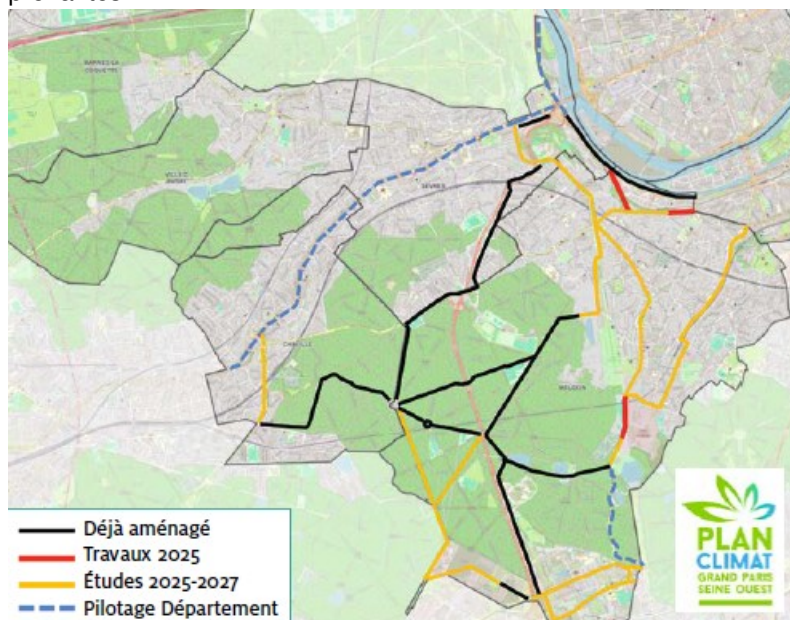
Des doubles sens cyclables. Le double-sens cyclable facilite la circulation des cyclistes en leur permettant des trajets plus directs. Ce type d'aménagement n'autorise que les cyclistes à circuler dans les 2 sens. Il s'agit d'une mesure réglementaire nationale qui s'accompagne obligatoirement d'une vitesse limitée à 30 km/h pour les véhicules à moteur.

Le franchissement du feu rouge. Des panneaux "tourné à droite" autorise les cyclistes à franchir un feu rouge pour s'engager dans la direction indiquée par la flèche jaune dans le triangle. Les cyclistes doivent céder le passage à tous les usagers qu'ils croisent, en particulier les piétons. Cela facilite la circulation à vélo en fluidifiant le trajet et permet d'éviter des situations dangereuses comme l'angle mort d'un véhicule.

Les aménagements à venir

L'ambition du plan vélo territorial (2023-2027) est de multiplier par trois les déplacements à vélo, sur les axes principaux grâce à des aménagements sécurisés, de doubler le nombre de stationnements vélos et de réaliser des ateliers pour apprendre aux habitants à entretenir leur vélo.

Très attendu, l'aménagement de l'échangeur autoroutier du Pont de Sèvres a été engagé et se terminera à horizon 2028, permettant une continuité cyclable avec la piste des quais de Seine. Pour rejoindre la Seine, la route des Gardes est un axe souvent utilisé : dès 2025, une bande cyclable dédiée sera ajoutée sur la départementale 181, entre le boulevard Anatole France et la route de Vaugirard. Des études ont également été réalisées pour aménager la rue de Savignac avec un sens cyclable montant sécurisé. Les travaux sont prévus pour 2025. Autre projet porté par la Ville, un aménagement cyclable sécurisé sur l'avenue de Trivaux est en discussion avec les différentes parties prenantes.



En chiffres

+28,5km
d'aménagements cyclables en 5 ans
5,6km

Carte des aménagements dédiés au vélo

Stationner son vélo

Dans la rue

Des aires de stationnement et des arceaux vélos sont proposés aux cyclistes pour éviter l'accrochage sur les candélabres. Les arceaux sont principalement situés près des commerces, des gares et des lieux publics.

Station Véligo à la gare de Meudon (ligne N)

Île-de-France Mobilités propose un parking fermé et sécurisé ou en libre-accès pour 40 places. Ce mode de stationnement est gratuit pour les titulaire du pass Navigo annuel et payant sinon.

Cyclopark

Pour lutter contre le vol de vélos, GPSO a installé dans le parking sous la place Henry-Wolf à Meudon-la-Forêt un emplacement sécurisé. Celui-ci dispose également de casiers à disposition des abonnés pour laisser leurs affaires en sécurité, d'une pompe et d'un pied d'atelier pour des petites réparations, et certains de prises pour recharger sa batterie de vélo.

Faire installer un parking vélo dans sa copropriété

Pour stationner son vélo en toute sécurité, le plus pratique reste d'avoir un stationnement à domicile.

Grand Paris Seine Ouest énergie vous accompagne pour "décarboner" votre mobilité.

Réparer son vélo

Stations de gonflage et totem de réparation

La Ville et GPSO mettent à disposition des cyclistes meudonnais :

Des stations de gonflage gratuites : Hôtel de Ville, à la station du T2 de Meudon sur Seine et au complexe sportif Marcel-Bec

Des totems de réparation au complexe sportif Marcel-Bec et à la station du T2 de Meudon sur Seine ;

Une station de lavage au complexe sportif Marcel-Bec.

Atelier d'auto-réparation de vélo avec GPSO

Prochains rendez-vous

Louer un vélo électrique

Deux services de location de vélos en libre-service sont disponibles sur Meudon.

Vélib' Métropole

4 stations à Meudon :

Gare de Bellevue : vélos traditionnels et électriques – 19 places

Place Tony de Graaff : vélos traditionnels et électriques – 12 places

Allée de Reffye (gare RER C) : vélos traditionnels et électriques – 18 places

Avenue de Celle : vélos traditionnels et électriques – 22 places

Véligo

Le service de Véligo permet de tester l'usage d'un vélo électrique pendant 6 mois afin de mieux se rendre compte de l'avantage de ce mode de déplacement au quotidien.

Acheter un vélo

Jusqu'en 2027, le bonus vélo de l'État permet l'obtention d'une aide pour l'achat d'un vélo pour ses trajets quotidiens. Cette aide est conditionnée au revenu fiscal, n'est possible qu'une seule fois et est cumulable avec la prime à la conversion de sa voiture et avec les aides de GPSO et de la Région.

Les aides

Pour un vélo traditionnel : Prime à la conversion

[Faire une demande](#)



Pour l'achat d'un vélo électrique, vélo cargo, vélo adapté... : Aides de la Région et de GPSO

[Faire une demande](#)



Pour l'achat d'un vélo électrique, vélo cargo, vélo adapté... : Aides de l'Etat

[Faire une demande](#)



La prime transport

Un employeur peut prendre en charge les frais de transport personnels de ses salariés lors de leurs trajets domicile-travail s'ils utilisent un moyen de transport alternatif. Cette prise en charge n'est pas obligatoire. Elle prend la forme d'un **forfait mobilités durables**. Lorsqu'elle est mise en place, elle peut être exonérée de cotisations sociales. Par exemple : ce forfait est de 300 € par an pour un usage régulier du vélo.

Information de contact



Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30*

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40